

Décision du Président N°2025/49

Objet : Portant sur l'attribution du marché d'investigations topographiques complémentaires projet rive Gauche (2 lots) (2025-09-CO)

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°4 de ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que l'EPTB Vidourle a besoin d'une assistance pour la réalisation de levés topographiques complémentaires sur les communes de Gallargues le Montueux et Aimargues, en vue de compléter une première campagne topographique réalisée en 2021.

Considérant la procédure de consultation des entreprises engagée et le rapport d'analyse des offres réalisé.

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le lot 1 du marché à l'entreprise BBASS.

Le montant total du marché est de 3 409 € H.T soit 4090.80 € TTC réparti en deux tranches :

- Tranche ferme : 2 649€ HT soit 3178.80€ TTC
- Tranche conditionnelle : 760€ HT soit 912€ TTC

Le présent marché a une durée totale de 10 mois, comme stipulé par l'entreprise dans son acte d'engagement.

Article 2 : D'attribuer le lot 2 du marché à l'entreprise GEOFIT.

Le montant total du marché est de 6 925 € H.T soit 8910 € TTC pour une durée totale de 12 mois, comme stipulé par l'entreprise dans son acte d'engagement.

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tout document relativement à la mise en œuvre de cette présente décision.

Article 4 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 11 SEP. 2025

Le Président,
Pierre MARTINEZ.

